



Communiqué du Consortium National Activité Physique Adaptée - Santé

L'enseignant en APA – EAPA

L'A.P.A : Définition

L'Activité Physique Adaptée est le domaine scientifique et professionnel de l'AP s'adressant à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.

Ainsi l'APA mobilise en interaction les savoir-faire et la recherche scientifique permettant au moyen de toute activité physique l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de la personne dans ses dimensions bio-psycho-sociales, dans le respect de sa sécurité et de sa dignité.

Dans un cadre déontologique défini, l'APA veille à créer des environnements et des conditions favorables à une pratique physique régulière reposant sur la conception de programmes de projets ou de dispositifs à des fins d'éducation, de préventions (i.e. primaire, secondaire, tertiaire...), de promotion de la santé, de performance, d'inclusion, de participation sociale, d'autonomie.

L'enseignant en APA est titulaire d'une licence mention STAPS Activité Physique Adaptée - Santé (APA-S).

LE MÉTIER « Enseignant en APA, EAPA »

L'enseignant en APA, EAPA, est titulaire d'une licence STAPS APAS. Il intervient auprès de toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.

Il intervient dans des environnements et des conditions techniques, matérielles et règlementaires¹ favorables à une pratique physique régulière reposant sur la conception de programmes de projets ou de dispositifs à des fins d'éducation, de préventions (i.e. primaire, secondaire, tertiaire...), de promotion de la santé, de performance, d'inclusion, de participation sociale, d'autonomie. Il exerce ses missions dans le respect de la déontologie du métier de l'APAS et des secteurs dans lesquels il évolue.

LES MISSIONS de l'Enseignant en APA, EAPA

Selon les situations professionnelles et les environnements d'intervention, les missions de l'enseignant en APA (EAPA) sont très variées. Sans être ni spécifiques, ni exhaustifs, les exemples suivants permettent d'illustrer des missions générales que ces professionnels peuvent poursuivre dans le secteur sanitaire, médico-social, social ou sportif :

1. Optimiser la santé physique et mentale, la participation sociale, l'autonomie et la qualité de vie d'une personne en agissant sur sa mobilité et sa condition physique au moyen d'une activité physique, sportive et/ou artistique.
2. Évaluer les déterminants individuels, sociaux et environnementaux de la pratique d'activité physique régulière (capacités physiques, motivations, besoins, attentes, ressources et freins, connaissances en lien avec la maladie, ...).
3. Concevoir et animer des interventions dans des perspectives de réadaptation, de promotion de la santé (éducation à la santé, éducation thérapeutique et prévention) et/ou d'intégration sociale par l'activité physique.
4. A partir d'un bilan partagé des besoins, attentes et ressources des personnes, les accompagner, les conseiller, les orienter afin de co-construire avec elles une pratique physique adaptée à leur situation.
5. Mettre en œuvre une pédagogie de la réussite soutenant le plaisir de la pratique comme les représentations positives de soi (confiance en soi, estime de soi, etc.) et/ou favorisant la participation sociale.
6. Inciter les personnes à initier, reprendre ou maintenir une pratique physique adaptée de façon encadrée ou autonome et les engager dans une démarche de changement de leurs habitudes de vie (réduction des activités sédentaires, augmentation de la mobilité active ...).

¹ A titre d'exemple, un cadre législatif (cf. décret n°2016-1990 du 30 septembre 2016 du code de la santé publique et l'instruction interministérielle N°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017) identifie les domaines d'intervention préférentiels des titulaires d'une licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé (EAPA) aux personnes à limitations fonctionnelles modérées à sévères.

7. Intégrer l'intervention dans une perspective interprofessionnelle et intersectorielle en lien avec le parcours de santé, sportif ou social (prévention, soin, inclusion, bien être, performance, plaisir).
8. Formaliser les évaluations et auto évaluations de la pratique professionnelle au regard des normes institutionnelles et des conditions d'éthique.

LA FORMATION APA-S, Cadre proposé par le CNAPAS, 2-3-2022

Mention STAPS APA-S : Socle commun

- La licence mention STAPS APA-S est une formation pluridisciplinaire (arrêté licence 2019, fiche RNCP)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35944/>

<https://c3d-staps.fr/espace-interne/referentiel-des-formations/>

- La licence mention STAPS APA-S est une formation universitaire de 1500 heures comprenant des compétences et connaissances transversales génériques et compétences et connaissances disciplinaires, professionnelles spécifiques et spécialisées dans le domaine de l'APA

- La licence mention STAPS APA-S est polyvalente et doit permettre à chaque diplômé d'intervenir en Activité Physique Adaptée auprès de tous types de publics à besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.

- La licence mention STAPS APA-S se décline en blocs de compétences conformément au référentiel de la mention : <https://c3d-staps.fr/espace-interne/referentiel-des-formations/>

- La licence mention STAPS APA-S se déroule sur 6 semestres, dont 3 à 4 semestres d'enseignements spécifiques (Licence 2^{ème} et 3^{ème} année STAPS) soit 750h à 1000h (hors stages).

- Les compétences professionnelles s'appuient sur un volume horaire de stages de 250 heures minimum. Ces heures sont proposées selon les particularités locales, sous forme distribuée et massée (à minima un stage massé) de manière à répondre au plus près aux besoins des professionnels et des structures d'accueil.

- La licence mention STAPS APA-S est validée par l'obtention des 6 semestres dont l'ensemble des semestres spécifiques à la mention et des blocs de compétences de la fiche RNCP 35944.

- Les enseignements disciplinaires liés aux Activités Physiques Sportives Artistiques sont en cohérence avec la mention et les finalités du diplôme (fiche RNCP).

- La licence mention STAPS APA-S est adossée à la recherche et veille à la diffusion des connaissances issues de la recherche en STAPS. Le diplômé APA-S est sensibilisé à la validité scientifique des données et sources utilisées et est formé à la méthodologie de la recherche scientifique.

- L'équipe pédagogique est diversifiée. Elle est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants en APA et autres professionnels du secteur.

Socle minimal commun de formation de licence STAPS APA-Santé :

La formation doit avoir un caractère pluridisciplinaire, selon des degrés divers en fonction des types de déficiences abordées. L'idéal étant de tendre vers un équilibre entre les sciences de la vie et les sciences humaines et sociales.

Au-delà des compétences transversales des formations STAPS, la formation Licence STAPS APA-S a pour but l'acquisition de connaissances et le développement des compétences liées à l'adaptation de toute intervention dans le domaine de l'APA.

Pour ce faire, la formation inclura des données relatives à la connaissance des déficiences et des pathologies, des milieux professionnels concernés, de l'interface entre l'activité physique et les besoins bio-psycho-sociaux, les effets de l'AP sur la santé, ainsi que des stages d'interventions aussi variés que possible, afin d'éviter une spécialisation précoce préjudiciable au caractère générique et généraliste de la formation.

Socle minimal commun :

- APA handicap santé : origine et évolutions, concepts, identités et participation, 40h a minima sur l'ensemble de la formation
- Compréhension de l'approche bio-psycho-sociale de l'activité physique à l'interface des effets de l'activité physique sur les déficiences et les maladies chroniques à tous les âges de la vie (enfant, adolescent, jeune adulte, adulte, senior) - 20h a minima par famille :
 - 1. Déficiences physiques (motrices et sensorielles) : neurologiques centrales et périphériques, affections neuromusculaires évolutives, déficiences liées aux pathologies ostéo-articulaires, déficiences sensorielles, ...
 - 2. Déficiences comportementales, mentales et intellectuelles
 - 3. Pathologies chroniques / ALD : cardio-vasculaires, respiratoires, métaboliques, ...
 - 4. Difficultés d'insertion sociale et/ou prises en charge par le système judiciaire
 - 5. Autres publics spécifiques : avancée en âge, pré et post-partum, santé au travail, modes de vie sédentaires...

- Pratique et technologie en APA, a minima 100 h sur l'ensemble de la formation
- Didactique et pédagogie de l'intervention en APA, 100 h a minima sur l'ensemble de la formation
- Techniques et outils d'évaluation des besoins, capacités, incapacités, des styles de vie et de la participation, 40 h a minima sur l'ensemble de la formation
- Sciences et techniques de l'adaptation par l'Activité Physique et des pratiques sportives : identification et action sur les déterminants des vulnérabilités, de la santé, de la pratique physique pérenne (dont conditions d'accès, réseaux de soutien aux personnes, processus capacitaires et d'empowerment...), 80h a minima sur l'ensemble de la formation
- Cadre juridique, éthique et réglementaire en APA et des dispositifs d'accompagnement dans le système de santé (secteurs sanitaire, social, médico-social, sportif) : droit des usagers, droit des professions, coordination interprofessionnelle, évaluation de la qualité, prescription en APA, parcours de l'utilisateur et du patient, 40h a minima sur l'ensemble de la formation
- Formation à l'éducation à la santé ou à l'éducation thérapeutique du patient, 40h a minima sur l'ensemble de la formation.

Pour le Consortium National Activité Physique Adaptée– Santé.



Mise à jour le 6 juillet 2022.

Socle Commun de formation de Licence STAPS APA-Santé (enseignements spécifiques)

Au-delà des compétences transversales des formations STAPS, la formation Licence STAPS APA-S a pour but l'acquisition de connaissances et le développement des compétences liées à l'adaptation de toute intervention dans le domaine de l'APA. Pour ce faire, au sein de chaque famille de déficiences, la formation inclura des données relatives à la connaissance des déficiences, des milieux professionnels concernés, de l'interface entre l'activité physique et la déficience, les effets de l'AP sur la santé, ainsi que des stages d'interventions aussi variés que possible, afin d'éviter une spécialisation précoce préjudiciable au caractère générique et généraliste de la formation.

La licence mention STAPS APA-S se déroule sur 6 semestres, dont 3 à 4 semestres d'enseignements spécifiques (Licence 2ème et 3ème année STAPS) soit 750h à 1000h (hors stages).

Thématique	Détails	Sous-domaine	Horaires a minima sur l'ensemble de la formation
Activité physique adaptée, handicap, santé	Origines et évolutions, concepts, identités		40h
Données bio-psycho-sociales de la pratique d'activité physique	Connaissances de l'approche bio-psycho-sociale de l'activité physique à l'interface des effets de l'activité physique sur les déficiences et les maladies chroniques à tous les âges de la vie (enfant, adolescent, jeune adulte, adulte, senior)	Déficiences physiques (motrices et sensorielles) : neurologiques centrales et périphériques, affections neuromusculaires évolutives, déficiences liées aux pathologies ostéoarticulaires, déficiences sensorielles, ...	20h
		Déficiences comportementales, mentales et intellectuelles	20h
		Pathologies chroniques / ALD : cardio-vasculaires, respiratoires, métaboliques, ...	20h
		Difficultés d'insertion sociale et/ou prises en charge par le système judiciaire	20h
		Autres : avancée en âge, pré et post-partum, santé au travail, modes de vie sédentaires...	20h
Pratique et technologie en Activité Physique Adaptée			100h
Didactique et pédagogie de l'intervention en Activité Physique Adaptée			100h
Techniques et outils d'évaluation des besoins, capacités, incapacités, styles de vie			40h

Thématique	Détails	Sous-domaine	Horaires a minima sur l'ensemble de la formation
Sciences et techniques de l'adaptation de l'activité physique et des pratiques sportives	Identification et action sur les déterminants des vulnérabilités, de la santé, de la pratique physique pérenne (dont conditions d'accès, réseaux de soutien aux personnes, processus capacitaires et d'empowerment,...)		80h
Cadre juridique, éthique et règlementaire en Activité Physique Adaptée et des dispositifs d'accompagnement dans le système de santé (secteurs sanitaire, social, médico-social, sportif)	Droit des usagers, droit des professions, coordination interprofessionnelle, évaluation de la qualité, prescription en APA, parcours de l'utilisateur et du patient		40h
Formation à l'éducation à la santé ou à l'éducation thérapeutique du patient			40h
Stage			250h

NB : ce document n'est pas une maquette d'enseignement